



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 833-18 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 858 519 \$ POUR LA RELOCALISATION DU SURPRESSEUR DE L'AVENUE DE LA FABRIQUE, LA MISE À NIVEAU ET L'OPTIMISATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS

Est par la présente donné par la soussignée, avocate et greffière de la Ville d'Amqui, que:

Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 mai 2018, le conseil municipal de la Ville d'Amqui a adopté le *Règlement n° 833-18 décrétant une dépense et un emprunt de 6 858 519 \$ pour la relocalisation du surpresseur de l'avenue de la Fabrique, la mise à niveau et l'optimisation du réseau d'aqueduc et d'égouts.*

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, en date du 6 juillet 2018, une dépense et emprunt de 6 162 481 \$.

Le *Règlement n° 833-18* entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Amqui, ce 9 juillet 2018.

Marie-Hélène Dupont, avocate
Greffière